

Impliquer toutes les parties prenantes pour faire baisser la mortalité routière : les élus locaux en première ligne

Après quatre années consécutives de hausse de la mortalité routière en France, le gouvernement a annoncé hier un plan d'action courageux pour inverser la tendance. Ce plan d'action a notamment pour vocation d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs et de valoriser l'engagement citoyen au service de la prévention et de la sécurité routières. Il fait écho au label Ville et Village Prudent, récemment lancé par l'association Prévention Routière, qui valorise les communes œuvrant pour réduire l'accidentalité sur leur territoire.

LES ÉLUS LOCAUX DÉTIENNENT LE POUVOIR D'AGIR POUR FAIRE RECULER LA MORTALITÉ ROUTIÈRE

Directement impliqués en cas d'accident de la route dans leur commune, de nombreux élus locaux agissent au quotidien pour offrir un environnement sécurisé à leurs concitoyens. Politique de formation aux risques routiers, d'aménagement ou encore action de sensibilisation, ils détiennent un rôle majeur dans la mise en place d'actions de prévention et de sécurité routières. Alors que 2/3 des accidents se produisent en agglomération, le rôle des élus locaux pour lutter contre l'insécurité routière n'est plus à démontrer.

PROTÉGER LES CITOYENS LES PLUS VULNÉRABLES, UNE PRIORITÉ

Le plan d'action annoncé par le gouvernement prévoit notamment de protéger les usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes). De nouvelles mesures pour sécuriser les déplacements piétons, que l'association Prévention Routière a soutenues, sont désormais autorisées et un renforcement des actions de prévention auprès de ces usagers, quel que soit leur âge, est envisagé. Autant de dispositions qui donnent toujours plus de sens à l'action et au rôle des élus et des associations en matière de sécurité routière. En effet, chaque année, l'association Prévention Routière grâce au concours des collectivités locales, sensibilise plus d'1,2 million de personnes de tout âge aux risques routiers.

VILLE PRUDENTE : RASSEMBLER LES FORCES POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT

Lancé en novembre dernier à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, le label Ville Prudente compte déjà plus de 180 communes inscrites. Au-delà de récompenser les communes méritantes, ce label propose un accompagnement et met à la disposition des communes candidates des fiches pratiques et un outil inédit d'analyse des statistiques d'accidents. Alors que la baisse des subventions de l'État impacte directement les collectivités et les associations, le label Ville Prudente cherche à rassembler les forces pour agir plus efficacement contre l'insécurité routière au niveau local. Dès novembre, les premières communes œuvrant de manière significative pour une diminution des accidents de la route seront labellisées.

Retrouvez toutes les informations sur le label www.villeprudente.fr

CONTACT PRESSE

Célia Melcus - Association Prévention Routière

01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25 - c.melcus@preventionroutiere.asso.fr